

Connaître le SNUipp

Outils créés par des enseignants, le SNUipp et la FSU sont des lieux d'organisation collectifs, au sein desquels la profession réfléchit, élabore des propositions et agit. Ces syndicats défendent la transformation de l'École et du métier en consultant les enseignants, en travaillant avec des chercheurs, en élaborant des propositions alternatives. La formation est l'une des clés de cette réflexion.

1. Présentation :

Un peu d'histoire syndicale

- 19e siècle : les amicales
- 1901: loi sur les associations
- 1910 : Fédération de l'Enseignement
- 1921: la Fédération de l'enseignement rejoint la CGTU
- 1935/36 : création du Syndicat National des Instituteurs (SNI)
- 1948 : création de la FEN, et choix de l'autonomie après consultation des syndiqués
- 1992 : congrès de la FEN à Créteil : exclusion du SNES et du SNEP
- 1993 : avril, création de la FSU, juin création du SNUipp, décembre, la FSU devient la première Fédération dans l'enseignement lors des élections professionnelles.
- Élections professionnelles de 1996 : le SNUipp devient le premier syndicat dans les écoles.
- Élections professionnelles de 1999 et 2002 : Le SNUipp continue sa progression.

Carte d'identité du SNUipp

- **Coordonnées du siège national :**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles, et des PEGC

128 Bd Blanqui - 75013 PARIS

tél : 01 44 08 69 30

fax : 01 44 08 69 40

mél : snuipp@snuipp.fr

site : <http://www.snuipp.fr>

- **Date naissance :**

1992 - Congrès fondateur de Saint-Denis où furent élaborés mandats revendicatifs et nouveaux modes de fonctionnement.

- **Famille : La FSU**

Les personnels, par leur vote dès 93/94 et 94/95, en ont fait la première fédération de l'Éducation, la Recherche, la Culture.

- **Signes(s) particulier(s) :**

Sur la voie d'une expérience originale dans le syndicalisme français : admettre et reconnaître les différences, la recherche de l'unité, en donnant la parole aux personnels.

- **Mission :**

Informier, revendiquer, agir, favoriser l'unité d'action au sein de l'Éducation Nationale, mais aussi plus largement avec toutes les autres confédérations.

- **Objectif :**

Transformer l'école pour la réussite de tous les élèves, développer le service public et laïque.

- **Moyens :**

Le SNUipp est le premier syndicat dans les écoles depuis décembre 96 après 4 ans seulement d'existence :

- Ses adhérents : 35 000 en 92/93, 40 000 en 93/94, 46 000 en 94/95... 50752 en 2003/04, 51549 en 2004-2005)
- Ses élus du personnel : 39,31% des suffrages aux élections paritaires en 96, 42,74% en 99 et 43,94% en 2002
- Ses militantes et militants dans tous les départements.... et vous !

Le congrès, les mandats

Le congrès national est la plus haute instance syndicale. Il se réunit tous les 3 ans, sur la base des travaux préparatoires des congrès départementaux. Il est composé de délégués mandatés par chaque département, et de l'équipe nationale (40 permanents élus par le congrès pour 3 ans, et 20 délégués en « mission » pour un an renouvelable).

Les mandats sont les textes débattus et votés par le congrès ; ils définissent les orientations du syndicat pour les 3 années à venir

Carte d'identité de la FSU

- **Coordonnées :**

Fédération Syndicale Unitaire - 3,5 rue de Metz - 75010 PARIS - tél : 0144799030

<http://www.fsu.fr>

- **Naissance :**

Créée le 14 Avril 1993, la Fédération Syndicale Unitaire regroupait initialement des syndicats de l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche et la Culture. Depuis 2003, elle s'est élargie, et compte aujourd'hui 24 syndicats. Elle est aujourd'hui la première fédération de la Fonction Publique d'Etat.

Dans le domaine de l'éducation, elle regroupe entre autres :

Le SNES (syndicat majoritaire 2nd degré)

Le SNUipp (syndicat majoritaire 1er degré)

Le SNEP (syndicat majoritaire EPS)

Le SNUEP (pour l'enseignement professionnel)

Le SNESup (pour l'enseignement supérieur)

• **Signe(s) particulier(s) :**

Dès sa création en 1992, la FSU a choisi l'unité et la combativité, en les mettant au service de l'école et des élèves.

• **Popularité :**

Après onze ans d'existence, elle est, avec près de 50% des suffrages aux élections professionnelles, la première fédération syndicale de l'enseignement et la première organisation de la Fonction Publique d'État.

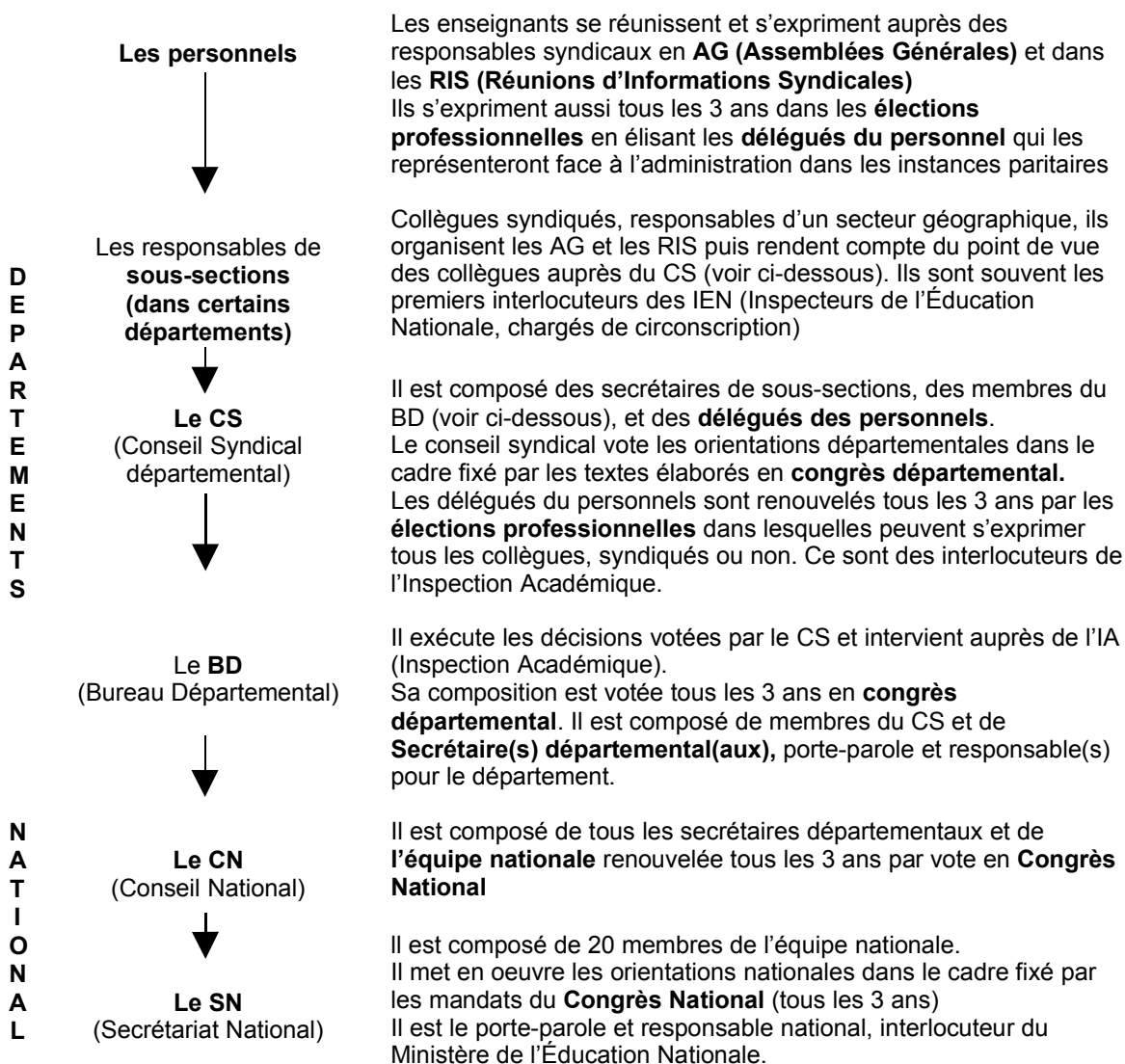
• **Objectifs et missions :**

- Assurer pleinement les responsabilités que les personnels lui ont confiées :
 - s'engager à porter les intérêts de nos professions,
 - faire avancer les revendications professionnelles de toute nature,
 - faire entendre la parole enseignante.
- Porter un projet pour l'École, une école en mouvement, une école qui bouge avec les réalités sociales, une école qui sert la cause des jeunes :
 - une vraie ambition pour le service public d'éducation
 - un souci de qualité
 - une conception exigeante des savoirs enseignés
 - une démarche réellement culturelle, qui ne saurait être élitiste, donc prenant en compte la diversité des jeunes, de leurs goûts, de leurs parcours scolaires... ainsi que les pesanteurs et les handicaps sociaux, pour s'opposer au mécanisme de l'échec, à la montée des exclusions.

Rapprocher l'Éducation et l'Égalité, tendre à les réunir dans un même projet c'est le sens de notre métier.

C'est le choix de la FSU.

2. Le SNUipp : comment ça marche ?



Les cotisations syndicales

Ce sont les seules sources de revenu qui permettent le fonctionnement du SNUipp : envoi de courriers, presse, téléphone, internet, organisation de manifs...

Le rôle des responsables départementaux du secteur IUFM du SNUipp

Devenir l'interlocuteur des stagiaires pour :

- Suivre les dossiers administratifs des jeunes collègues, en donnant des éléments de réponse et en assurant si nécessaire le lien avec les délégués du personnel
- Coordonner la gestion des problèmes relatifs à la formation : en suivant les conditions de formation (affectations sur sites et transferts de scolarités, qualité du taux d'encadrement des usagers par les formateurs, équité des affectations en stage, des validations), et en siégeant dans les instances décisionnelles (Le CSP et le CA)
- Faire connaître le SNUipp aux jeunes collègues et les sensibiliser à son action dans son ensemble : traiter de la dimension « métier », tout en montrant aussi la capacité d'ouverture de notre syndicat à d'autres questions ayant des incidences sur le système éducatif.

Les décharges syndicales

Elles sont attribuées à chaque syndicat par le Ministère de l'Education Nationale, en fonction des résultats aux élections professionnelles. Elles sont réparties, au niveau départemental, entre les membres du bureau.

3- Les (pro)positions du SNUipp sur la formation des maîtres

Vous pouvez trouver l'intégralité des mandats du SNUipp sur le site www.snuipp.fr

Depuis sa création, le SNUipp a construit sa réflexion sur la transformation de l'École en accordant une place importante au recrutement, à la formation et au début de carrière de enseignants. Nous vous présentons ici nos mandats sur ces sujets, que nous défendons actuellement auprès du Ministère de l'Éducation Nationale dans le cadre des discussions préparatoires à la future loi d'orientation :

Dans le cadre du renouvellement attendu et massif des enseignants au cours des dix prochaines années, le SNUipp est convaincu qu'**une réelle amélioration des conditions d'entrée dans le métier (recrutement, formation, premier poste...)** est nécessaire et constitue un puissant levier de transformation de l'école et de la réussite de tous les élèves.

Par ses campagnes successives menées auprès des étudiants PE1, des stagiaires PE2 et des débutants dans le métier, par ses campagnes de réflexions en collaboration avec les formateurs et des chercheurs en didactique et pédagogie, le SNUipp a contribué à démontrer qu'il réside un enjeu majeur dans :

- la mise en place des **conditions d'accès pour tous les étudiants à la formation des enseignants** (bourses d'études, allocations...)
- une approche **progressive du métier d'enseignant** : la part de la pratique professionnelle apparaît dès l'université (modules pré-professionnels) et dans les épreuves du concours, pour augmenter progressivement jusqu'à la prise de poste
- tout au long de la formation initiale et continue, **une articulation de la théorie universitaire et de la pratique professionnelle**, notamment par le concept d'analyse des pratiques professionnelles
- **pour la première année d'exercice** : un demi-service sur poste alternant avec un retour en formation, et une affectation adaptée selon les réalités de chaque département
- après la formation initiale en IUFM, **une formation continue professionnalisante, qualifiante, pouvant déboucher sur une validation universitaire** et permettant de répondre aux demandes de chacun
- une évaluation **des enseignants stagiaires et titulaires s'inscrivant dans une démarche formative.**

Points en débat ces derniers mois	Les (pro)positions du SNUipp
<p>Recruter et former des enseignants : un défi quantitatif et qualitatif pour la décennie à venir.</p> <p>Élargir les publics de candidats aux professionnels ayant une expérience dans les entreprises et les services publics ?</p>	<p>- Engager et respecter une véritable programmation des recrutements. Depuis plusieurs années, le SNUipp met en évidence le caractère impératif et urgent de l'augmentation du nombre de postes aux concours de PE : nous assistons chaque année à un véritable recrutement parallèle par les listes complémentaires des concours.</p> <p>- Augmenter suffisamment le nombre de postes sur LP (liste principale) afin de revenir au principe originel du recours à la LC (liste complémentaire), à savoir les impondérables et les désistements de la LP. Il n'est pas acceptable d'envoyer sur le terrain des jeunes sans formation, souvent sur des postes difficiles.</p> <p>- Le nouveau concours « 3ème voie » supprime la condition de diplôme, élargit le champ de l'expérience professionnelle à tout domaine d'activité (sans la limiter à l'éducation ou la formation), passe de 4 à 5 ans la durée de l'expérience professionnelle requise.</p> <p>Pour le SNUipp, tout recrutement de personnel enseignant doit se faire sur la base d'un concours organisé par l'état employeur, ouvrant droit à une formation à caractère universitaire et professionnel, ainsi qu'au statut de fonctionnaire. La validation des acquis d'expérience doit être prise en compte pour tous les personnels de tous les horizons.</p> <p>Cette diversification du recrutement renforce nos exigences concernant la formation des maîtres : elle doit mieux articuler et tenir compte de l'expérience universitaire et professionnelle des futurs enseignants.</p>

<p>Les concours de recrutement des enseignants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver l'unité des corps d'enseignants, en conservant le même niveau de recrutement pour les PE, PLC et PLP. La validation de la formation par des crédits ECTS pourrait avoir des conséquences sur le niveau de recrutement. - Créer pour tous les bacheliers les conditions de la poursuite des études supérieures, par la mise en place de soutiens financiers aux étudiants (bourses, allocations, aide au logement...). Le SNUipp rappelle ainsi sa volonté de voir se démocratiser l'accès aux métiers de l'enseignement. - Développer les modules de pré-professionnalisation tout au long du cursus universitaire. Néanmoins, ces modules ne doivent pas constituer un critère prioritaire d'accès à l'IUFM en PE1. - Conserver le volet professionnel des épreuves du concours. Plusieurs projets ministériels ces dernières années visaient à réformer le contenu des épreuves d'admissibilité en les réduisant à des tests de connaissances académiques et un entretien d'aptitudes et de motivation. Le SNUipp s'est prononcé de façon ferme au cours de son dernier congrès national en juin 2004 : dans le souci d'articuler les savoirs universitaires et scolaires, il importe que les concours de recrutement tiennent compte de cette double dimension, et ne soient pas définis exclusivement en référence aux savoirs universitaires, ni en référence seule aux programmes scolaires. - Refuser que la préparation aux concours ne soit renvoyée exclusivement aux Universités. Le SNUipp rappelle son attachement à la PE1 et à la dimension professionnelle du concours de recrutement. Quel autre organisme public que l'IUFM est en mesure de proposer une préparation à un concours professionnel et dont l'une des caractéristiques est la polyvalence ? Au regard des compétences spécifiques qu'ils ont développées depuis leur création, les IUFM ne doivent pas renoncer à leur mission de préparation au concours pour être limités au rang de simples "écoles professionnelles". Ils ne peuvent devenir des coquilles vides, simples centres de gestion des enseignants stagiaires.
<p>Améliorer la formation en PE2 ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'articulation entre les stages dans les écoles et les modules de formation assurés par les IUFM. Pour le SNUipp, une présence accrue sur le terrain ne peut, seule, garantir une formation professionnelle de qualité. C'est au contraire à une meilleure articulation entre les différents moments de formation qu'il faut travailler. Il faut cesser d'opposer théorie et pratique, et permettre aux stagiaires une professionnalisation mêlant savoirs scolaires et universitaires. Le SNUipp a jugé inacceptable l'importante baisse du volume horaire dans la formation des PE initiée dans le texte de cadrage ministériel de 2001, entraînant une diminution des contenus sans précédent. Le SNUipp est favorable à un développement de la dimension réflexive à la formation pratique, en la prolongeant par exemple dans les champs de la didactique des disciplines et celui de la connaissance de l'enfant. - Développer l'analyse des pratiques professionnelles prévues dans les plans de formation. Cette disposition s'est traduite de façon diverse selon les IUFM. Les dispositifs sont parfois multiples au sein d'un même centre. Dans tous les cas, une intervention concertée de formateurs mieux formés à l'analyse de pratique est nécessaire. Les 75 heures d'analyse de pratique prévues dans les plans de formation répondent en partie à une meilleure articulation, par les stagiaires, entre la théorie et la pratique. - Favoriser une meilleure prise en compte des savoirs et exigences scolaires par l'Université et par le développement de la recherche en histoire, épistémologie et didactique des disciplines scolaires dans les IUFM et les Universités.
<p>Quels formateurs pour les enseignants du 1er degré ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver le caractère pluricatégoriel des équipes de formateurs dans les IUFM. Croiser les regards et les compétences est indispensable pour répondre aux exigences d'une formation professionnelle complexe. - Mener une politique volontariste de recrutement et de formation de formateurs, toutes catégories confondues (maîtres de conférence, maîtres formateurs, professeurs d'IUFM, conseillers pédagogiques). L'amélioration des dispositifs de formation des formateurs est une composante indispensable d'une formation de qualité pour les enseignants. - Augmenter le nombre de formateurs PE, à plein temps et en service partagé. Pour ces derniers, il est urgent de redéfinir leurs services afin de mieux prendre en compte les exigences de l'école d'une part, et de l'IUFM d'autre part. Rappelons que la place des formateurs PE dans les IUFM est récente, et qu'il ont acquis, en quelques années, une vraie légitimité. - Augmenter le nombre d'IPEMF. Leur rôle dans la formation des PE est essentiel. Les stagiaires en témoignent régulièrement. Mais leur nombre demeure insuffisant pour faire face aux recrutements massifs. Afin de renouveler ce vivier de formateurs de terrain, qui intervient sur des missions de plus en plus diverses, il faut exiger une refonte du CAFIPEMF.

<p>Quelles conditions pour les dominantes de formation ?</p>	<p>L'introduction de dominantes de formation, conçues pour approfondir des domaines d'enseignement, constitue une avancée que le SNUipp a longtemps souhaitée.</p> <p>- Faire vivre une réelle polyvalence d'équipe en s'appuyant sur les dominantes de formations.</p> <p>Il n'est pas question de transformer les écoles en « mini collèges » : la profession reste profondément attachée à la polyvalence. Mais il faut aussi répondre à la complexité du métier et assurer des enseignements dans des domaines de plus en plus divers (TICE et langues par exemple). La formation à dominantes pourrait répondre à ces difficultés.</p> <p>- Permettre aux enseignants volontaires de s'appuyer sur leur dominante de formation pour conduire un travail approfondi dans un domaine de leur choix, en fonction des souhaits et des possibilités des équipes enseignantes.</p> <p>En aucun cas ces dominantes de formation ne doivent être le prétexte à obligation de service, ni à la mise en place de postes fléchés.</p> <p>- Permettre à l'ensemble des enseignants du premier degré de bénéficier d'une formation à dominante concernant aussi la formation continue.</p> <p>Les dominantes de formation se sont limitées jusqu'ici aux champs de l'EPS, des arts et des langues. Le SNUipp s'engage à mener une étude sur les conditions de leur extension à d'autres champs disciplinaires et sur leur place dans la formation initiale et continue.</p>
<p>Favoriser la transition école-collège</p>	<p>- Développer et améliorer la formation commune entre 1^{er} et 2nd degré, tant initiale que continue.</p> <p>La réflexion amorcée à la création des IUFM pour répondre à l'exigence de formations communes, n'a pas été suffisamment poursuivie. Les formations communes 1^{er} et 2nd degré n'apparaissent plus clairement dans la plupart des plans de formation. Développer une culture enseignante commune devrait pourtant permettre d'améliorer la cohérence du travail des enseignants, et favoriser la continuité de la scolarité de chaque élève.</p> <p>Des éléments communs aux enseignants du premier et du second degré peuvent être conçus pour une discipline (la littérature de jeunesse par exemple...) ou une compétence, sur l'ensemble d'un cursus scolaire. La formation commune peut également inclure des questions éducatives comme l'intégration scolaire, l'éducation à la lutte contre toute forme de discrimination (racisme, sexisme, homophobie...), l'éducation à la santé, la laïcité, la mixité, l'enseignement en ZEP...</p> <p>Actuellement seuls les stages des PE en collège et des PLC en écoles sont partout assurés, mais ils ne devraient pas être réduits à de simples immersions, sans projets de contenus, ni d'analyse.</p> <p>- Augmenter le temps de concertation des enseignants pour permettre la progressivité des apprentissages, leur cohérence d'une classe à l'autre, les liaisons GS-CP et CM2-6^{ème}, et l'objectif de réussite de tous</p> <p>Augmenter le temps consacré à la réflexion personnelle et collective en dégagant 3 heures hebdomadaires institutionnalisées (sans diminuer les horaires des élèves) dont les contenus et l'organisation seront définis par les équipes pédagogiques.</p>
<p>Évaluation et validation des PE2</p>	<p>- L'évaluation des stagiaires doit être, comme celle des enseignants, régulière et formative, fondée sur des critères transparents et équitables.</p> <p>- Prévoir un cadrage national qui détermine les conditions de ces modalités de validation : renouvellement de l'année de stage à l'IUFM ou prolongation sur le terrain, nombre de visites de formateurs... Par ailleurs un congé de maternité ne doit en aucun cas pénaliser une stagiaire.</p> <p>- Prévoir la présence de représentants élus des stagiaires lors des commissions de validation dans chaque centre de formation, dans le souci de garantir le principe de transparence dans le processus de validation des stagiaires.</p> <p>- Améliorer les dispositifs relatifs au mémoire. Il fait partie intégrante d'une formation à caractère universitaire et d'une professionnalisation s'appuyant sur une analyse réflexive des pratiques.</p> <p>- La première inspection se déroule désormais lors de la seconde année d'exercice. Ce report paraissait positif pour diminuer la pression des débuts... mais elle est forcément reportée sur la deuxième année, et ne résoud pas les difficultés des sortants IUFM.</p>

<p>Entrée dans le métier ; première affectation</p> <p>Affectations des néo-enseignants : postes interdits ? réservés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser deux années entières de formation initiale à caractère professionnel et rémunérées, et la première année d'exercice à mi-temps sur le terrain et à mi-temps en formation d'accompagnement. Le SNUipp a contribué à accréditer l'idée que l'entrée dans le métier devait être progressive. - Stopper l'affectation majoritaire des sortants IUFM sur les postes cumulant de nombreuses difficultés. Néanmoins, la réserve de postes à la première affectation ne peut être la réponse unique. Aucune solution ne pouvant s'appliquer de manière uniforme à tous les départements, il convient que l'adaptation aux situations locales soit appréciée dans les CAPD. - Favoriser la stabilité des équipes est un facteur de la réussite de tous les élèves en particulier dans les établissements où les conditions d'enseignement sont jugées difficiles - Améliorer les conditions de travail dans l'intérêt des personnels tout autant que dans celui des élèves. - et en ZEP, où de nombreux jeunes collègues débutent... <p>La difficulté scolaire des écoles en ZEP exige des dispositifs prenant réellement en compte les besoins nécessaires au maintien d'un même niveau d'exigence scolaire. Ils doivent être mis en oeuvre sans attendre : respect de la sectorisation, travail d'équipes pluridisciplinaires, partenariats avec les communes et les associations complémentaires de l'école, suppression des textes encadrant l'Education Prioritaire, moyens supplémentaires (fonctionnement des écoles et rémunération des personnels) devant répondre aux besoins et non dépendre " d'évaluations des résultats ".</p> <p>Nos revendications pour transformer l'école (notamment la réduction du temps d'enseignement des maîtres au profit d'un temps de concertation accru) doivent s'appliquer, sans plus attendre, dans les secteurs les plus difficiles.</p> <p>Cette politique doit aussi s'appuyer sur un plan ambitieux de formation initiale et continue des personnels au plus près des équipes.</p>
<p>Quelle reconnaissance universitaire de la formation des enseignants: ECTS? master ? grade ?...</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager la validation de la formation dispensée, sous forme de crédits entrant dans le cursus Master <p>Pour l'ensemble des syndicats de la FSU les relations avec les universités doivent permettre cette reconnaissance universitaire des années IUFM.</p> <p>Dans ce cadre, la première année pourrait donner lieu à des équivalences et/ou permettre la validation des acquis d'expériences.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être très vigilants sur la notion de " master d'enseignement " : la reconnaissance nécessaire de la formation des enseignants doit se faire dans la double exigence de diplôme et du concours de recrutement ouvrant droit au statut de fonctionnaire. En tout état de cause, la mise en place de ce dispositif doit faire l'objet d'un cadrage national éviter la mise en place d'accords locaux n'offrant pas suffisamment de garanties. - Il existe deux types de masters <p>1- Le Master professionnel : Pour le SNUipp, la délivrance d'un tel master doit être corrélée à l'obtention du concours, afin qu'un master « enseignement » ne puisse pas constituer un mode de recrutement parallèle.</p> <p>2- Le Master de recherche (ou disciplinaire) : Le SNUipp rappelle son attachement à l'unité des corps d'enseignants. L'obtention de crédits universitaire en formation initiale doit être de même niveau pour les PE, les PLC, PLP et CPE...</p>

L'intégration de IUFM dans les Universités prévue par la nouvelle Loi d'Orientation peut-elle améliorer les dispositifs de formation ?

Cette disposition renforce le caractère universitaire de la formation, axe que nous avons toujours défendu, qui correspond à notre conception du métier comme un métier à haute responsabilité sociale. Elle contrecarre une professionnalisation par et sur le terrain. Pour autant, en l'absence de cadrage national, des inquiétudes demeurent.

Ce qu'il faut empêcher :

- éparpillement des différentes catégories de formateurs et mise à distance des formateurs de terrain. L'expérience acquise en matière de formation des enseignants ne doit pas être perdue : le savoir-faire des équipes de formateurs doit pouvoir se capitaliser dans les nouvelles structures, et non se disperser. Faire mieux, c'est améliorer l'existant, non le faire disparaître.

- inégalités de formation, du fait de l'importante autonomie des universités et de la diversité des offres qui en découlent ; menace du pilotage national des formations, ainsi que de l'actuel maillage académique de la formation.

- remise en question du statut de fonctionnaire stagiaire des élèves professeurs d'école.

Ce qu'il faut obtenir :

- plus de cohérence entre les cursus universitaires et la formation des enseignants.

- développement de la recherche en didactique et meilleure diffusion auprès de la profession

Le SNUipp et la FSU ont demandé à pouvoir réellement intervenir dans le processus de **mise en place de commissions de suivi dans chaque IUFM et chaque Université** de façon à ce que formateurs, délégués syndicaux et acteurs de l'IUFM soient réellement concertés à cette mise en place.

Ils ont également demandé à **être consultés à toutes les étapes de la réflexion sur le cahier des charges national de la formation**, qui devrait être élaboré dans le courant de l'année 2006.